



Territoire de Belfort
Conseil général

I.S.S.N. - 0764 -5295

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

**NOVEMBRE 2009
N° 117**

Date de publication :
8 décembre 2009



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU DEPARTEMENT

DU TERRITOIRE DE BELFORT

N° 117

TABLE DES MATIERES

ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT

DELEGATIONS DE SIGNATURE

- Arrêté n° 2009-2063 du 26 novembre 2009
délégation de signature à le Directrice des Assemblées,
madame Joëlle Nusbaum page 2

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE – DEVELOPPEMENT SOCIAL,
EDUCATIF ET CULTUREL**

- Arrêté n° 2009-2061 du 24 novembre 2009
portant sur la composition du Comité DEpartemental des Retraités
et Personnes Agées du Territoire de Belfort (CODERPA) page 5

Arrêté n° 2009-2063

Délégation de signature à la Directrice des Assemblées,

Madame Joëlle Nusbaum

Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU l'article L. 3221-3 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales autorisant le Président du Conseil général à donner délégation de signature aux responsables des services départementaux

VU le Code des marchés publics et ses textes d'application

VU l'arrêté n° 2009-1205 du 25 juin 2009 portant modification des délégations de signature dans le cadre des marchés publics

VU la délibération n° 2 DG-CG 08.2 du 20 mars 2008 du Conseil général du Territoire de Belfort portant élection du Président du Conseil général

VU l'arrêté n° 2005-17 du 27 juin 2005 fixant les modalités de certification du service fait

VU l'arrêté n° 2008-1387 du 1^{er} août 2008 portant délégation de signature à Madame Joëlle Nusbaum, chef de service des Assemblées

VU la décision du 5 novembre 2009 portant nomination de Madame Joëlle Nusbaum pour assurer les fonctions de Directrice des Assemblées

VU l'organigramme des services du Département

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département du Territoire de Belfort,

ARRETE

Article 1^{er} :

Madame Joëlle Nusbaum reçoit délégation de signature dans le cadre de ses fonctions de Directrice des Assemblées.

Article 2 :

Madame Joëlle Nusbaum a délégation pour signer :

- les courriers aux interlocuteurs de la Direction,
- tous les documents relatifs aux convocations, aux réunions du Conseil général et aux séances de la Commission permanente du Conseil général et des Commissions spécialisées,
- tous les documents relatifs aux extraits des délibérations du Conseil général, de la Commission permanente du Conseil général et aux avis des commissions spécialisées,
- tous les documents relatifs au recueil des actes administratifs et aux procès-verbaux des délibérations du Conseil général et de la Commission permanente du Conseil général,
- tous les documents relatifs au régime indemnitaire, frais de déplacements et de formation des Conseillers généraux,
- tous les documents relatifs au suivi de la représentation du Département au sein de diverses commissions ou organismes,
- tous les documents relatifs au suivi des moyens des groupes politiques,
- tous les documents relatifs au suivi et à la diffusion des arrêtés conférant délégation de signature aux Vice-présidents et aux Conseillers généraux délégués.

Article 3 : **gestion administrative de la Direction des Assemblées**

Madame Joëlle Nusbaum a délégation pour signer :

- les correspondances administratives courantes relatives à l'activité de la Direction des Assemblées, les bordereaux d'envois, les accusés de réception, les dépôts de plainte,
- tous les documents relatifs à la gestion du personnel placé sous son autorité.

Article 4 : gestion financière de la Direction des Assemblées

Madame Joëlle Nusbaum a délégation pour signer :

1. tout type d'actes de liquidation de dépenses dans la limite des crédits votés au budget du Département (dont la certification du service fait), ainsi que les pièces justificatives de recettes, pour les imputations comptables correspondant aux domaines de compétence de la Direction des Assemblées,
2. s'agissant des marchés de la Direction des Assemblées, les pièces relevant de la catégorie des directeurs, telles que décrites dans l'annexe 2 de l'arrêté n° 2009-1205 du 25 juin 2009 précité.

Article 5 : Absence ou empêchement du délégataire

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle Nusbaum, cette délégation est exercée par Madame Brigitte Rossel, responsable du Bureau des Assemblées.

En cas d'absence et/ou d'empêchement simultanés de Madame Joëlle Nusbaum et de Madame Brigitte Rossel, cette délégation est exercée par Monsieur Jérôme Maillard, Directeur général des services.

Article 6 : Durée de la délégation

Elle prend effet à la date de son affichage à l'hôtel du Département.

Elle est accordée pour une durée indéterminée.

Cette délégation prendra fin de plein droit si le délégant ou le délégataire cesse ses fonctions.

Article 7 :

L'arrêté n° 2008-1387 du 1^{er} août 2008 susvisé est abrogé.

Article 8 :

Monsieur le Directeur général des services du Département du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- affiché à l'hôtel du Département,
- publié au Recueil des actes administratifs de la collectivité,
- transmis à la Direction du Budget et des Finances et à la Direction du Management et des Ressources Humaines,
- transmis à Monsieur le Payeur départemental,
- transmis aux intéressés.

Certifié exécutoire suite à la transmission en préfecture.

Belfort, le 26 novembre 2009

Le Président du Conseil général,
Signé : Yves ACKERMANN

Arrêté n° 2009-2061

Portant sur la composition du COmité DEpartemental des Retraités et Personnes Agées du Territoire de Belfort (CODERPA)

Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,

Vu l'article L 149-1 de la loi de décentralisation du 13 août 2004 plaçant les CODERPA auprès des Présidents des Conseils généraux à compter du 1^{er} janvier 2005 ;

Vu le décret n°82—697 du 4 août 1982 instituant un Comité National et des Comités Départementaux des Retraités et Personnes Agées,

Vu le décret n° 88- 160 du 17 février 1988 et le décret n°98-645 du 22 juillet 1998 modifiant le décret précité,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2006 relative au CODERPA,

Vu les propositions budgétaires établies par le CODERPA et le rapport établi par monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel ;

Sur la proposition de monsieur le directeur général des services du département du Territoire de Belfort,

Arrête

— Article 1 :

Le CODERPA du Territoire de Belfort est présidé par le Président du Conseil général du Territoire de Belfort ou son représentant. Il comprend deux vice-présidents : le premier vice-président est nommé par les premiers et deuxièmes collèges : le deuxième vice-président est nommé par le Conseil général parmi les personnes qualifiées.

Le CODERPA est composé des trois collègues suivants :

1^{er} collège : 16 membres et leurs suppléants représentant les associations de retraités

Confédération Nationale des Retraités

Titulaire	Suppléant
Monsieur FORTIER Pierre 102 avenue Jean Moulin 90000 BELFORT	Monsieur PERRIN Georges 216 Hameau de la Douce 90400 FROIDEVAL

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Titulaire	Suppléant
Monsieur ROGNON Paul 6 rue Emile Zola 90000 BELFORT	Monsieur BUCHHEIT Jean Pierre 4F rue A. Briand 90300 OFFEMONT

Association des retraités de l'Artisanat (F.E.N.A.R.A. 90)

Titulaire	Suppléant
Monsieur DROZ Pierre 20 rue de l'As de Trèfle 90000 BELFORT	Monsieur MARAGET Roland 1 impasse des Hauts Travers 90100 LEBETAIN Cidex 102

Fédération Nationale des associations de retraités de l'artisanat (FNAR 90)

Titulaire	Suppléant
Monsieur NANNI Italo 24 rue Sous le Vernois 90380 ROPPE	Monsieur FREMIOT François 14 domaine du Salbert 90300 CRAVANCHE

Union Française des Retraités

Titulaire	Suppléant
Monsieur QUINTIN Bernard 25 rue de Turenne 90300 VALDOIE	

Union Départementale des Retraités CGT du Territoire de Belfort

Titulaire	Suppléant
Monsieur TRULLAS Isidore 18 voie Saturne 90300 OFFEMONT	Monsieur LAPIERRE Georges 31 rue du Bocage 90800 BAVILLIERS

Union Territoriale des Retraités CFDT du Territoire de Belfort

Titulaire	Suppléant
Monsieur VIALIS Jacques 6 Domaine de l'Etang 90300 CRAVANCHE	Madame MICHEL Jacqueline 1 quartier Moraines 90200 GIROMAGNY

Union Départementale Force Ouvrière du Territoire de Belfort

Titulaire	Suppléant
Monsieur DIETERICH Paul 21 avenue Charles Bohn 90000 BELFORT	Monsieur DONZE Claude 4 rue des Sablières 90110 LEVAL

Union Départementale des syndicats CFTC du Territoire de Belfort

Titulaire	Suppléant
Monsieur MOLNAR Paul 8 rue des Jonquilles 90160 PEROUSE	

Union Départementale CFE-CGC du Territoire de Belfort

Titulaire	Suppléant
Monsieur BELPERIN Gérard 18 avenue Jean Moulin 90000 BELFORT	Monsieur DEVISE Raymond 4 avenue de la Miotte 90000 BELFORT

Fédération Départementale des syndicats d'Exploitants Agricoles

Titulaire	Suppléant
Monsieur ALBISSER Charles 6 rue des Ecoles 90800 BAVILLIERS	Monsieur LAVAL Michel 6 rue Chapperette 90100 COURTELEVANT

Office Pour les Aînés de Belfort et Territoire

Titulaire	Suppléant
Madame ZINCK Manuella OPABT – Maison des Aînés Place de la commune de Paris 90000 BELFORT	Madame OULD-HAMOUDA Myriam OPABT – Maison des Aînés Place de la commune de Paris 90000 BELFORT

Mutualité Française

Titulaire	Suppléant
Monsieur BOUVEROT Denis 27 rue Pacteur 90300 CRAVANCHE	Monsieur ROCHET Pierre 25 rue de Brasse 90000 BELFORT

Association France Alzheimer

Titulaire	Suppléant
Monsieur JEANROY Robert 4 rue des Chalets 90300 CRAVANCHE	Madame VERONESE Wanda Association France Alzheimer 51 rue de Mulhouse 90000 BELFORT

Poste vacant

Titulaire	Suppléant

Poste vacant

Titulaire	Suppléant

2^e collège : 12 membres et leurs suppléants représentant les professionnels ; des collectivités et des organismes.

Conseil général du Territoire de Belfort

Direction générale adjointe chargée du développement social, éducatif et culturel

Titulaire	Suppléant
Monsieur PETITMENGIN Etienne DGADSEC Hôtel du département Place de la révolution française 90000 BELFORT	Madame DRO Françoise Hôtel du département Place de la révolution française 90000 BELFORT

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Titulaire	Suppléante
Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales 8 rue Heim 90000 BELFORT	son représentant

Associations de services à domicile

Titulaire	Suppléante
Madame BAZARD Colette Association du Val d'Or Centre Jean Moulin 90300 VALDOIE	Madame LAIBE Marie Odile Directrice Association d'aide à domicile Jules Joachim 4 rue du Paquis 90100 DELLE

Un représentant des directeurs des Etablissements d'Hébergement pour Personnes
Agées Dépendantes

Titulaire	Suppléant
Monsieur CREEL Robert Directeur Résidence Club Vauban BP 742 90020 BELFORT Cedex	Monsieur MASSARD Ludovic Directeur Foyer Marcel Braun 90800 BAVILLIERS

Un représentant des Centres Communaux d'action sociale

Titulaire	Suppléant
Madame VOISINET Jeanine Directrice – CCAS de Belfort 1 faubourg des Ancêtres 90000 BELFORT	Monsieur Guillaume FREITAG Responsable – CCAS de Belfort 1 faubourg des Ancêtres 90000 BELFORT

Caisse Régionale d'Assurance Maladie

Titulaire	Suppléant
DOMON Bernard 4 rue du Chamois 25260 ETOUVANS	

Mutualité Sociale Agricole

Titulaire	Suppléante
Madame THEVENOT Emy Administrateur 5bis rue des Carrières 90100 SUARCE	Madame DARQ Martine Attachée de direction 13 avenue Elisée Cusenier 25090 BESANCON 9

Centre hospitalier long séjour du Chênois

Titulaire	Suppléant
Monsieur MEYER Philippe Directeur Rue Alfred Engel 90800 BAVILLIERS	

Soignants en maison de retraite désignés par le groupement des médecins
coordinateurs

Titulaire	Suppléant
Docteur	

Gériatrie hospitalière

Titulaire	Suppléante
Docteur SIMON Gérard Centre hospitalier Belfort-Montbéliard 51 Rue de Mulhouse 90000 BELFORT	Madame BREZOWSKI Véra Centre hospitalier Belfort-Montbéliard 51 rue de Mulhouse 90000 BELFORT

Centre hospitalier Belfort Montbéliard

Titulaire	Suppléant
Poste vacant	Poste vacant

3^e collège : 5 membres et leurs suppléants « personnalités qualifiées »

Titulaire	Suppléante
Madame ROGNON-HERGOTT Dominique 6 rue Emile Zola 90000 BELFORT	Madame FLEURY Marie Paule Maison de l'Autonomie Conseillère en gérontologie Centre des 4 As Rue de l'as de carreau 90000 BELFORT

Titulaire	Suppléant
Mademoiselle CANALIS Emilie Directrice Confédération de gérontologie Centre des 4 AS Rue de l'as de carreau 90000 BELFORT	Madame FARRE Françoise Maison de l'Autonomie Conseillère en gérontologie Centre des 4 As Rue de L'as de carreau 90000 BELFORT

Titulaire	Suppléant
Monsieur DUPONT François Rue du Général de Gaulle 90360 LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT	

Titulaire	Suppléant
Monsieur BERNE Michel Maire de Rougemont le Château Représentants nommés par les communes et la communauté de communes 13 rue de Masevaux 90110 ROUGEMONT LE CHATEAU	Monsieur TRITTER Bernard Maire d'Auxelles-Bas 22 rue du Général de Gaulle 90200 AUXELLES BAS

Titulaire	Suppléant
Madame JACQUOT Odette Adjoint au maire de la commune de Bavilliers 38 grande rue Mitterand 90800 BAVILLIERS	

—
— **Article 2 :**

Le présent arrêté est valable jusqu'au terme des mandats déjà en cours soit le 12 avril 2010

— **Article 3 :**

Pour animer le CODERPA, un bureau est nommé :

- présidence assurée par Monsieur Yves Ackermann, président du Conseil général du Territoire de Belfort ou son représentant Monsieur Daniel Lanquetin, conseiller général chargé des personnes âgées ;
- 1 vice président nommé par les premiers et deuxièmes collèges ;
- 1 vice président nommé par le département parmi les personnes qualifiées ;
- 1 secrétaire nommé en assemblée générale sur candidatures libres ;
- 1 trésorier nommé en assemblée générale sur candidatures libres ;
- 2 membres par commissions.

— **Article 4 :**

Monsieur le directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort, monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Certifié exécutoire suite à la transmission en préfecture le 27 novembre 2009

Belfort, le 24 novembre 2009

**Signé le Président du Conseil général,
Yves ACKERMANN**